

Image du mois



Que ne ferait-on pas pour le bien-être de son mouton en attendant de le sacrifier..! Consolation pour le mouton: Chacun de nous est le mouton d'un quelqu'un... quelque part..!



Source: Anonyme WEB

Quand « Marianne » arrache le voile de « Fatma », les lyciens ne sont pas d'accord!

C'est du moins ce qui ressort d'une enquête menée par des enseignants français auprès de lycéens, qui côtoient des élèves voilées. Les résultats sont éloquentes : l'opposition à l'interdiction du foulard - et plus encore à l'exclusion des élèves voilées - est massive.

Lorsqu'on considère les réponses aux questions suivantes, qui ciblaient explicitement le foulard islamique et sa possible interdiction, le premier enseignement est que l'opposition à l'interdiction est massive. Par exemple, lorsqu'on présente cette interdiction sous son meilleur jour, en parlant d'une loi s'appliquant de manière égalitaire à " tous les signes religieux ", et sans mentionner sa conséquence inévitable : l'exclusion des élèves qui refusent d'enlever leur foulard, seuls 18% des élèves interrogés s'y déclarent favorables, tandis que 54% se disent favorables au maintien de la loi actuelle, " autorisant le port d'insignes religieux, y compris le foulard islamique, s'il ne s'accompagne pas d'absentéisme ou de comportements perturbant le déroulement des cours ou l'ordre public ".

L'opposition est plus marquée encore lorsque la question mentionne l'inévitable conséquence de l'interdiction, l'exclusion de " celles qui refusent d'enlever leur voile " : seuls 9% des élèves se disent d'accord, tandis que 79% d'entre eux s'y opposent. Enfin, les élèves ne sont que 2% à approuver le simple énoncé " il faut exclure les élèves voilées ".

Ce que confirme ensuite cette enquête, c'est le poids important des variables d'âge et de classe sociale : les 125 élèves interrogés, âgés de 15 à 20 ans et très majoritairement issus des classes populaires, sont nettement plus hostiles à l'interdiction et à l'exclusion que la moyenne nationale.

En effet, alors que les sondages des derniers mois laissent en général apparaître autour de 50% pour l'interdiction et 40% contre (et le reste sans-opinion), seuls 18% des élèves interrogés dans notre lycée se sont déclarés pour l'interdiction, tandis que 54% se sont déclarés contre (et que 29% se sont dits sans opinion).

Il en va de même sur une question laissant trois possibilités à un proviseur face à une élève voilée : dans un sondage publié le 28 avril 2003 dans La Dépêche du midi, 26% des Français répondaient qu'il fallait " laisser l'élève sans rien dire ", 46% qu'il fallait " demander à l'élève d'enlever son voile mais ne pas l'exclure si elle refuse ", et 22% qu'il fallait " interdire le voile et exclure celles qui refusent de l'enlever " (les 6% restants se déclarant sans opinion) ; alors que parmi les 125 élèves interrogés, 54% ont donné la première réponse, 27% la deuxième, et seuls 5% ont opté pour l'interdiction assortie d'une exclusion (les 28% restants se déclarant sans opinion).

La conjonction de ces deux facteurs (jeune âge et origine sociale populaire) serait donc une explication possible de la très forte opposition de l'échantillon d'élèves à l'interdiction et à l'exclusion des élèves voilées. Mais sans doute y a-t-il un troisième facteur décisif : la solidarité avec des jeunes filles qui sont leurs condisciples et qu'ils côtoient, au quotidien.

Un autre facteur influent est le sexe, même s'il ne joue pas de manière univoque. Les filles sont en effet plus engagées que les garçons, mais dans les deux sens : il y a plus de filles favorables à l'interdiction des signes religieux (21% des filles, contre 9% des garçons), mais il y a aussi plus de filles se prononçant contre cette interdiction et pour le maintien de la loi actuelle (59% des filles, contre 48% des garçons). De même, il y a légèrement plus de filles favorables à l'énoncé " il faut exclure les élèves voilées " (3% des filles, contre 0% des garçons), mais il y a aussi nettement plus de filles se prononçant contre l'exclusion (83% des filles, contre 66% des garçons).

Source: Extrait d'une Enquête réalisée par des enseignants du lycée Eugène Delacroix, Seine Saint-Denis (France) et envoyée à Maghreb Canada Express par M. Mohammed Bechari, représentant de la Fédération Nationale des Musulmans de France au sein du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM).

AU FIL DES JOURS

La Coalition Justice pour Adil Charkaoui dénonce ce qu'elle qualifie de « tentative d'intimidation »

Montréal, 12 janvier 2004.

Moins d'une semaine avant une audience en Cour Fédérale où Adil Charkaoui avait une comparution pour demander d'être libéré sous caution, des agents du Service Canadien de Renseignement et de Sécurité (SCRS) ont rendu visite à un militant de l'Union des Forces Progressistes (UFP). Au cours de cette visite, ils auraient affirmé que le Dr Amir Khadir, aussi membre de l'UFP, " aurait des liens avec des groupes terroristes " (Pierre Dostie, Deux agents tentent de soudoyer un ex-candidat de l'UFP, jeudi 8 janvier 2004).

La Coalition Justice pour Adil Charkaoui dénonce vivement cette tentative des services secrets de discréditer le Dr Khadir, qui s'était engagé à se porter garant pour Adil Charkaoui au cas où celui-ci serait libéré sous caution le 12 janvier.

Les gens qui se sont engagés à offrir une caution pour Adil incluent : quatre membres de la famille et des amis des Charkaoui, Marie-Christine Paret, qui a été professeur d'Adil à l'Université de Montréal, Murray Thomson, ancien directeur de CUSO qui a reçu l'Ordre du Canada, Antonio Artuso, traducteur

à Montréal et Beatrice Nino, étudiante et amie d'Adil. Ces personnes se sont engagées pour un montant total de 50 000\$ pour la caution.

Rappelons qu'Adil Charkaoui avait lui-même été intimidé par le SCRS qui voulait le pousser à espionner des membres de la communauté musulmane de Montréal et que c'est suite à son refus de devenir un informateur que le certificat de sécurité a été émis. Nous trouvons inacceptable que les agents de l'État canadien utilisent l'intimidation et la menace pour arriver à leur fin, soit obtenir la déportation d'Adil Charkaoui au Maroc où il risque d'être torturé et même exécuté. Nous continuons plus que jamais à exiger un procès juste et équitable pour Adil Charkaoui, la fin des déportations et l'abolition des certificats de sécurité.

Ce communiqué a été envoyé à Maghreb Canada *Express* par:

Coalition Justice pour Adil Charkaoui

Tél. : (514) 859-9023

Courriel : justiceforadil@riseup.net

Site WEB: <http://www.adilinfo.org>

**BONNE FÊTE
AID EL ADHA**



**A 30 minutes du
Centre-ville et à
des prix
abordables!**

Téléphonez au (450) 588-3439
avant, pour vous renseigner

Vous pouvez accomplir vous-même le rituel de l'abattage

ABATTOIR ZAMPINI INC.

Armando Zampini, Propriétaire
Chèvres - Moutons - Veaux - Poulets - Lapins
Viande Chevaline - Canards
1425, L'Achigan Nord, L'Épiphanie
(Autoroute 40 Est, Sortie 108)